Résolution sur la situation en Azerbaïdjan

2005/2574(RSP) - 09/06/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 78 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, une résolution sur l'Azerbaïdjan.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL, IND/DEM et UEN.

Le Parlement européen déplore la décision prise par le maire de Bakou de refuser l'autorisation de tenir le meeting de l'opposition prévu le 21 mai 2005, en contradiction avec l'esprit du décret présidentiel du 12 mai 2005 qui ordonnait à l'administration locale d'autoriser les rassemblements politiques et de trouver pour ceux-ci des lieux appropriés. Il condamne fermement le recours disproportionné à la force par la police contre des membres de l'opposition et de jeunes activistes. Il note que l'arrestation et la détention d'activistes de l'opposition avaient des raisons politiques et fait remarquer que des représentants de l'Union ont protesté contre la détention de manifestants et de dirigeants de l'opposition sachant que la liberté d’ expression est essentielle dans une société démocratique.

Les députés condamnent également l'assassinat du journaliste Elmar Huseynov en mars 2005 et appellent les autorités de ce pays à faire tout ce qui est possible pour traduire les coupables en justice. Le Parlement demande notamment au gouvernement de lever les restrictions imposées aux médias, de mettre fin au harcèlement, à l'intimidation et à la détention de journalistes qui osent critiquer le gouvernement et de protéger la sécurité des journalistes dans l'exercice de leur métier.

Face au manque d'indépendance de la justice azerbaïdjanaise, le Parlement demande que les droits fondamentaux des personnes détenues soient garantis et que les autorités prennent les mesures qui s’ imposent pour combler les déficiences observées par un rapport de l'OSCE (ce dernier note que les procès en Azerbaïdjan ne respectent pas les dispositions légales actuellement en vigueur dans ce pays, ni les règles internationales applicables en la matière).

Le Parlement demande enfin que le gouvernement azerbaïdjanais mette en place des élections parlementaires libres en novembre 2005 et que des efforts soient faits pour autoriser les partis d'opposition. Il demande notamment l'envoi dans le pays d'un nombre suffisant d'observateurs internationaux pour les élections, y compris **une délégation du Parlement européen**.